Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 25 (1968)

Heft: 11

Artikel: Qu'attendent de l'office-conseil de l'EFGS les communes et les conseillers cantonaux?

Autor: Blumenau, K.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-997692

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Qu'attendent de l'office-conseil de l'EFGS les communes et les conseillers cantonaux?

Extraits d'un exposé de M. K. Blumenau, architecte, chef de l'office-conseil pour la construction d'installations de gymnastique et de sport de l'EFGS.

(...) Sous l'effet de l'amélioration constante des performances sportives, la technique de la construction sportive est momentanément en plein essor. Cela ne va pas sans certaines répercussions sur l'activité que nous déployons en matière de construction d'installations sportives, que ce soit sur un plan fédéral, cantonal ou communal. D'autre part, l'invention de matériaux absolument nouveaux influe non seulement sur la technique de la construction sportive, mais aussi sur le sport lui-même (technique et méthodologie). Un exemple: grâce à l'introduction de la perche en fibre de verre pour le saut à la perche, en quelques années les performances ont subi en général une amélioration de quelque 40 cm. Les plongeons nous fournissent des exemples analogues. Chacun sait en effet que les nouveaux tremplins en duraluminium et en fibre de verre ont considérablement augmenté la hauteur et la longueur des plongeons. La technique de plongeon s'en est trouvée partiellement modifiée et il fallut dès lors disposer de plus grandes profondeurs de bassin, parce que l'accroissement de l'élasticité a sensiblement élevé le centre de gravité du plongeur. Autre exemple: la lamellation appliquée dans la construction des javelots a fait que la longueur des lancers s'est accrue de quelque 15 m. Bien que ces valeurs relèvent d'un domaine strictement statistique, elles indiquent nettement la direction de la tendance.

Songeons par ailleurs aux moyens qu'il nous faut mettre en œuvre pour assurer en certaines disciplines sportives l'entraînement tout au long d'une année. Ne serait-ce que pour élever le niveau d'ensemble des performances sportives, il nous faut ainsi davantage de salles de gymnastique, de salles de jeu, de salles de sport et de piscines. Il est bien vrai que cela favorise la santé publique, mais même si çà et là des subventions sont accordées, ce sont les communes et les cantons qui doivent fournir les moyens nécessaires.

Pour des jugements objectifs et scientifiques

La profusion des nouveaux matériels et constructions fait que même pour le spécialiste le choix devient de plus en plus difficile, notamment parce que de nouveaux produits ne cessent d'arriver sur le marché. Nous savons clairement que les communes ont besoin à ce sujet d'indications plus précises que celles que Macolin a pu leur donner jusqu'ici. Jusqu'à maintenant en effet nous n'avons indiqué que les tendances de l'évolution; il s'agit de préciser dorénavant des valeurs indicatives et des valeurs limites qui permettent d'élaborer des projets avec précision. Et il est évident qu'il y faut des ressources financières considérables. L'année dernière, nous disposions, pour le financement d'expertises et de commandes de recherches, d'un montant de 10 000 francs, somme bien insuffisante pour un travail scientifique et bien étayé. Mais précisément en ce qui concerne une comparaison entre différents produits et une enquête à leur sujet — prenons le cas des sols des salles de gymnastique — il s'avère qu'en portant un jugement on ne peut s'adresser au public qu'à la condition que ce jugement soit bien fondé, objectif et scientifique. D'autre part, en tant qu'autorité, nous sommes à la merci de réclamations en dommages-intérêts et de plaintes en diffamation déposées par l'industrie. Nous sommes volontiers disposés à fournir des renseignements, mais il faut comprendre notre attitude, lorsque, le cas échéant, nous devons observer une certaine réserve.

Toutes ces recherches ne sont pas seulement l'expression de notre plaisir de réaliser des travaux scientifiques; nos conseils tendent aussi, en premier lieu, à une excellente utilisation de notre patrimoine national, et procèdent de la nécessité de faire servir judicieusement les deniers publics pour le bien de la santé publique. Tout cela montre bien l'importance de notre tâche. Aussi les dépenses que la Confédération consacre en ce domaine à des travaux de recherches fondamentaux sont-elles pour ainsi dire un bon placement.

Pouvoir préciser la nature des besoins réels

Un plan d'aménagement cohérent conçu pour des régions entières, ou tout au moins pour les cantons, constituerait la base d'une excellente répartition des installations sportives, et permettrait d'éviter des investissements inutiles, suscités par l'esprit de concurrence et l'ambition de certaines communes, alors que d'autres régions ou cantons souffrent d'une pénurie aiguë d'installations sportives. Pareil travail nécessite tout naturellement un inventaire précis des possibilités existantes et des besoins. Ces besoins sont fonction du chiffre de la population. Le dernier inventaire a été entrepris en 1963 par le Bureau fédéral des statistiques, et complété par la suite, de telle sorte que le travail de M. Balsiger — qui vient de paraître sous forme de projet — repose sur la situation en 1965. Cet ouvrage constitue une importante base de travail permettant de détecter les lieux où font défaut des surfaces sportives. La tâche de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport est ici de parfaire cet inventaire en le tenant constamment à jour. Ainsi que nous l'avons dit, une rapide évolution se manifeste tout particulièrement sur le plan de la construction de piscines. En Suisse comme dans les pays voisins, il manque toutefois 200 piscines au moins. La France, par exemple, projette la construction de 200—300 piscines couvertes de 50 m! Dans le but précisé ci-dessus, l'office-conseil a établi un fichier où sont enregistrées toutes les nouvelles installations sportives. Ce fichier est fort judicieusement conçu selon les numéros postaux; il comprend donc au maximum 10 000 localités, ou plutôt des informations concernant un bon nombre d'entre elles. Il va sans dire qu'un tel instrument ne saurait être réalisé dans un très bref laps de temps, mais qu'il y faut de nombreuses heures de travail. Ce fichier permettra, à la demande de n'importe quelle commission de construction, de lui fournir pour sa région toutes les indications locales en vue des installations envisagées, cela par exemple comme point de repère pour une excursion ou pour des comparaisons de frais d'exploitation, mais également afin de fixer des valeurs moyennes relatives à l'ampleur des besoins et aux frais de construction. C'est ainsi que de nouvelles installations sportives peuvent être réalisées de manière judicieuse et rentable, c'est ainsi aussi que l'on évitera d'inutiles investissements. Quant aux centres de sport respectant les prescriptions concernant les compétitions, et qui nécessitent des frais d'investissement élevés et des équipements spéciaux, ils peuvent de la sorte eux aussi être projetés — sur une base régionale ou cantonale — de cas en cas et compte tenu de leur «centre de gravité» particulier, mais aussi en considérant les conditions de la circulation régionale et celles d'un parfait aménage-

ment. Un exemple à ce sujet nous est offert par le plan d'aménagement scolaire cantonal, où, grâce à une délimitation en arrondissements scolaires, on connaît les centres de gravité d'emplacements de nouvelles écoles cantonales déterminés en fonction des besoins et de la circulation régionale.

Une petite commune n'a pas forcément besoin d'installations de compétition requises par le sport de compétition; souvent, des installations scolaires, pourvues d'installations d'entraînement favorisant le travail en groupes leur conviennent bien davantage. Pour des raisons de prestige, trop souvent les communes tiennent trop peu compte de ce fait. Ici également, il s'agit toujours de bien utiliser les deniers publics.

Des installations pour jeunes et vieux

A notre époque de mécanisation à outrance, le sport prend de plus en plus d'importance pour chacun. Des subventions considérables sont accordées pour la construction d'installations de gymnastique scolaire. Mais qui, hormis les offices scolaires de nos grandes villes, se soucie de financer des installations sportives pour jeunes et vieux? Les sociétés sportives des petites villes et des villages ne cherchent-elles pas souvent à satisfaire leurs besoins par le canal de la politique, parce que leurs possibilités de subventionnement sont trop maigres. Il convient donc, ici également, d'établir un ordre d'importance:

1. Installations sportives pour jeunes et vieux, permettant la pratique du sport en général.

2. Installations de gymnastique scolaire, permettant la pratique du sport en général et l'entraînement en groupes.

3. Installations sportives convenant à l'organisation de compétitions, c'est-à-dire des centres de compétition cantonaux et régionaux.

L'appréciation de la gymnastique scolaire est certes conditionnée par l'histoire; il n'en reste pas moins que la gymnastique et le sport doivent s'adapter à la structure moderne de l'évolution de la société eu égard aux possibilités de sport et de jeu offertes à la collectivité. Il convient donc d'encourager avec force le sport pour adultes et le sport pour chacun et, le cas échéant, de subventionner justement la construction des installations appropriées. Nous rendrions un mauvais service à notre population si, par exemple, nous préconisions l'édification de bassins d'initiation servant exclusivement aux écoles, et que nous rendions la natation accessible à tous les écoliers sans pouvoir offrir ensuite aux nageurs adultes la possibilité de s'entraîner comme il convient durant toute l'année. Il va sans dire que cela s'applique en soi à toutes les autres installations sportives.

Nécessité d'une riche documentation

Autre nécessité mise en évidence par des demandes sans cesse répétées, c'est la constitution d'une documentation centrale productive combinée selon les disciplines sportives et selon les genres de constructions. Il faut, pour être en quelque sorte intéressante, que cette documentation renferme au moins 10 000 informations. Il s'agit là de la coordination des locaux et des ensembles de locaux, ainsi que de détails relatifs à la technique sportive et à la technique de construction; il s'agit aussi de listes d'agrès, de comparaisons entre différents produits, de listes de fournisseurs, de prix indicatifs, de principes de construction, etc. Chacun sait d'ailleurs toutes les questions qui surgissent lorsqu'on entreprend une nouvelle tâche sur le plan de la construction d'installations sportives. Les normes constituent naturellement une vaste base générale à cet effet. Mais à qui construit, il faut bientôt, au fur et à mesure que naissent les projets, des valeurs limites, des valeurs optimales, des valeurs indicatives et des estimations de frais très concrètes. Or, une partie de ces valeurs se trouve constamment modifiée. Il est donc clair que l'on ne saurait tout simplement faire figurer de telles indications parmi les normes. (...) En ce qui concerne les sols de salles de gymnastique, il est sans doute intéressant de savoir si l'on doit tendre plutôt vers un sol dur ou vers un sol tendre, préférer tel produit à tel autre. Mais des données, des recommandations générales et des tendances subjectives ne permettent pas de publier ces indications. Il est ici nécessaire d'élaborer des résultats de recherches systématiques et objectifs, qui résistent aussi à toute critique émanant de l'industrie, du fabricant et de l'utilisateur. Considérons par exemple le choix des terrains destinés à recevoir une piscine. Sont importants à ce sujet non seulement les conditions de circulation, la géologie locale et la disposition des constructions de la localité, mais aussi l'ensoleillement et la fréquence du vent, qu'il convient de déterminer avec précision. Des recommandations et des tendances ne mèneraient à rien. Nous devons être en mesure de préciser l'intensité et la durée de l'ensoleillement minimal nécessaire au terrain, de dire quelle doit être au maximum la vitesse moyenne du vent pour ne pas réduire le nombre des baigneurs, ou bien dans quelle mesure la pollution de l'air et le bruit sont médicalement et physiologiquement tolérables dans le cas d'une installation de sport. Ce petit exemple suffit à montrer l'ampleur du travail que nécessite la recherche des valeurs optimales et des valeurs indicatives pour les fonctions les plus diverses, pour avoir en ce domaine matière à intervention et à réponse. Nos efforts tendent par conséquent à compléter nos connaissances à ce sujet. J'espère qu'au cours des prochaines années nous réussirons à placer systématiquement une pierre sur l'autre, de telle sorte que nous parvenions — par téléphone le cas échéant — à apporter des renseignements complets et précis en réponse à des questions même compliquées, les demandes qui nous sont adressées ne s'accommodant d'ailleurs souvent pas du tout d'une réponse à long terme. Il ne faut toutefois pas s'attendre à des miracles. (...)

Traduction: N.T.

Une performance est truquée quand elle est le fruit d'un entraînement devenu l'alpha et l'oméga d'une existence (à quel moment pense et travaille l'athlète?), et quand on le dope comme un cheval... Le record, oui, mais pas à n'importe quel prix. Comment faire comprendre au sportif que ce qui l'aide à faire de lui un homme peut aussi bien le défaire?

de Coubertin